

Écoles de perfectionnement

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **13 (1884)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

autorisées par le règlement ; les châtimens corporels, sont sévèrement interdits. Inspirez à vos élèves la crainte de Dieu.

Ecoles de perfectionnement

1. Envoyez votre rapport hebdomadaire chaque dimanche, qu'il y ait des absences ou non. En cas d'absences, rappelez toujours le nombre de celles qui sont antérieures.

2. En cas de changement de domicile du recruté, vous devez m'en aviser immédiatement, ainsi que l'instituteur du nouveau domicile, en lui envoyant le livret-certificat.

3. Respectez les jeunes gens de votre école de perfectionnement ; soyez toujours réservé dans vos paroles, n'ayez avec eux aucune fréquentation et le moins d'entretiens possible ; s'ils n'apprennent que difficilement, ne les insultez pas : la patience est la mère des vertus ; cependant les cas de négligence obstinée doivent être sévèrement réprimés ; ici vous aurez encore toujours l'appui de votre inspecteur et de M. le préfet.

4. Commencez au plus tôt le cours de répétition qui précède l'examen des recrues ; avisez-moi des jours où auront lieu ces leçons, afin que je puisse une fois ou l'autre m'y rendre.

5. Le *Guide pratique* pour la préparation aux examens des recrues, traduit du *Schweizer Rekrut* de M. E. Kälin, par MM. Perriard et Golaz est un bon manuel. Il a été recommandé par la Direction de l'Instruction publique.

6. L'un ou l'autre d'entre vous peuvent avoir dans leur cercle scolaire quelques futurs recrutables illettrés ; je les invite instamment à donner à ces pauvres jeunes gens quelques leçons particulières.

7. Vous m'enverrez votre rapport annuel de l'école de perfectionnement aussitôt après la clôture des cours, soit le jour même du recrutement, et le rapport annuel de l'école du jour pour le 15 octobre au plus tard, soit aussitôt après la clôture de l'année scolaire.

Avis spéciaux aux institutrices, pour l'école d'ouvrage

1. Divisez votre classe d'ouvrage en trois cours ; consultez à ce sujet l'excellent *Guide* de l'instituteur par M. Horner, p. 255 à 266.

2. Envoyez-moi pour la fin mai, votre programme de leçons d'ouvrage par cours et votre programme d'économie domestique pour l'année scolaire qui commence.



BIBLIOGRAPHIE

La Journée de la petite ménagère, par M^{me} Valette, ancienne institutrice. Douzième édition. — Paris, Eugène Weill et Georges Maurice, éditeurs, 4 bis rue du Cherche-Midi, 1884. Vol. de 232 p. Prix 1 fr. 25.

L'auteur a divisé son ouvrage en trois parties : matinée, après-midi, soirée. Sous ce titre la *Matinée*, nous trouvons ce qui concerne la cuisine et les autres soins du ménage. Cette première partie n'a que 29 pages et nous n'en sommes pas fâché, car elle contient beaucoup de